



1  
Jours

# Maîtriser la TVA des prestations de services

dans FISCALITE - TVA TAXES / Réf : FIS-TVTA-1

## Objectifs de la formation

- Identifier les règles de territorialité de la TVA des prestations de services
- Identifier les conséquences pratiques de la réforme dans la gestion courante de la TVA
- Définir et appliquer les obligations comptables et déclaratives
- Établir les déclarations (CAS, DES) sans erreurs

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Identifier les règles de localisation des services (règles de territorialité)

- Lieu d'imposition des assujettis pour les services B to B - Assujettis
- Lieu d'imposition pour les services B to C
- Organisation des opérateurs

#### 2. Examiner les exceptions subsistantes

- B to B et B to C
- Uniquement B to C
- Lieu d'utilisation

#### 3. Intégrer les principes simplificateurs

- Les règles d'exigibilité
- Changement du redevable
- La situation des succursales au sein de l'Union Européenne, les risques de force d'attraction des opérations



- Les retours d'expérience des autres Etats membres de l'Union Européenne

## Après-midi

### 4. Identifier les obligations déclaratives

- La Déclaration Européenne de Services (DES)
- Les contrôles et sanctions en cas de manquement aux obligations déclaratives
- Les agents compétents pour effectuer les contrôles et les règles de procédures applicables
- Les infractions et les sanctions
- Traiter les cas complexes : contrats globaux
- Mentions obligatoires à faire figurer sur la facture
- La déclaration de TVA

### 5. Intégrer les remboursements de TVA des assujettis communautaires

- Les modalités de demandes de remboursement
- La procédure dématérialisée
- Le portail électronique

## Pré-requis

Avoir des notions en comptabilité et en fiscalité

## Public cible

Comptable, personnel en charge des déclarations TVA

## Pédagogie

## Méthodes pédagogiques

### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



- Transmission de connaissances théoriques dont la bonne acquisition sera contrôlée au travers de mises en application pratiques.
- Utilisation de documents fiscaux pour permettre aux stagiaires de s'exercer sur des cas concrets dont le contenu est celui qu'ils retrouveront en situation professionnelle.

## **Modalités d'évaluation**

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur.
- Elle pourra prendre l'aspect d'un QCM ou d'un quiz.
- L'évaluation pourra également se faire au travers d'exercices ou de cas pratiques suivis d'un corrigé détaillé.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

